

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 529****10 juillet 1999****SOMMAIRE**

Am Blummekuerf, S.à r.l., Larochette .....	25364	Finacap S.A., Luxembourg .....	25356
Baseuropa Holding S.A., Luxembourg .....	25346	Financial Equity Fund Management Company, Luxembourg .....	25356
B IV Groupe S.A., Luxembourg .....	25367	Finantel S.A., Luxembourg .....	25357
Blackacre France Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	25370	Flap & Co. S.A., Luxembourg .....	25359
Blackacre Luxembourg Holding, S.à r.l., Luxembourg .....	25374	FL Trust Asia, Sicav, Luxembourg .....	25350
Bugfin S.A., Luxembourg .....	25365	FL Trust Switzerland Management Company S.A., Luxembourg .....	25357
Caminco, S.à r.l., Luxembourg .....	25346	FL Trust Switzerland, Sicav, Luxembourg .....	25350
Capellen Services, S.à r.l., Luxembourg .....	25378	Futurtech Investment Ltd S.A., Luxembourg .....	25356
Cashjewellery S.A., Luxembourg .....	25347	F. Van Lanschot Corporate Services S.A., Mamer .....	25354
Casochri S.A., Luxembourg .....	25347	F. Van Lanschot Management S.A., Mamer .....	25354
CB Fund Management Company S.A., Luxembourg .....	25347	F. Van Lanschot Trust Company (Luxembourg) S.A., Mamer .....	25353
Ceduco S.A., Contern .....	25348	Garage Bertoli, S.à r.l., Bereldange .....	25357
Cegecom S.A., Strassen .....	25348	Gilberti Group, S.à r.l., Luxembourg .....	25358
Châteaux Modernes S.C. Luxembourg .....	25380	Giofin S.A., Luxembourg .....	25358
Chino S.A., Luxembourg .....	25348	Golden Lady International S.A., Luxembourg .....	25360
Clarity S.A.H., Luxembourg .....	25382	G.R. International S.A., Luxembourg .....	25351
Clear Vision Europe, S.à r.l., Luxembourg .....	25388	Hair Dressing Management S.A., Luxembourg .....	25359
Clef de Voûte S.A., Luxembourg .....	25348	Harbour Trust and Management S.A., Luxembourg .....	25360
Compagnie Internationale de Rentes S.A., Luxembourg .....	25349	Hartwig & Kentner Holding S.A., Luxembourg .....	25360
COS Computer Systems Luxembourg, GmbH, Luxembourg .....	25349	Helinvest S.A., Luxembourg .....	25360
Country Paradise Recreationinvest S.A., Luxbg .....	25349	Holdfan S.A., Luxembourg .....	25361
Country Paradise Residence S.A., Luxembourg .....	25349	Homeinvest S.A.H., Luxembourg .....	25361
Country Paradise Sportinvest S.A., Luxembourg .....	25354	Hutch S.A., Luxembourg .....	25362
Credit Suisse Bond Fund Management Company, Luxembourg .....	25350	HVH Megastore Luxembourg S.A., Strassen .....	25362
Credit Suisse Capital Trust Advisory Company, Luxembourg .....	25350	Imala S.A., Luxembourg .....	25362
Credit Suisse Commodity Fund Management Company, Luxembourg .....	25351	Imo 18 S.A., Luxembourg .....	25363
Credit Suisse Equity Fund Management Company, Luxembourg .....	25351	International Access Trading Holding A.G., Luxembourg .....	25362
Credit Suisse Equity Trust Advisory Company, Luxembourg .....	25352	International & Finance Developping Soparfi S.A., Luxembourg .....	25362
Credit Suisse Focus Fund Management Company, Luxembourg .....	25352	Jakom S.A., Luxembourg .....	25363
Credit Suisse Money Market Fund Management Company, Luxembourg .....	25353	Jeanfin S.A., Luxembourg .....	25363
Credit Suisse Money Plus Fund Management Company, Luxembourg .....	25353	Joh. Berenberger, Gossler & Co., Luxembourg .....	25346
Credit Suisse Portfolio Fund Management Company, Luxembourg .....	25354	Kellaway & Partners S.A., Luxembourg .....	25362
CS Renten Strategie Management Company, Luxembourg .....	25355	(Carl) Kliem S.A., Luxembourg .....	25346
Daiichi Fire Investment (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	25353	Kyoei Life Investment Luxembourg S.A., Luxembourg .....	25364
Deutsche Girozentrale Holding S.A., Luxembourg .....	25355	Labalma S.A., Luxembourg .....	25370
Deutsche Girozentrale International S.A., Luxembourg .....	25352	Lezo Wood, S.à r.l., Bettborn .....	25381
Dograd Holding S.A., Mamer .....	25352	Linie Holding S.A., Luxembourg .....	25380
Edfund S.A., Luxembourg .....	25349	Lionshare S.A., Luxembourg .....	25381
E.I.P. S.A., Pétange .....	25355	Lux-Domus S.A., Mamer .....	25386
Fenêtre à Croisée S.A., Luxembourg .....	25354	Meija S.A., Luxembourg .....	25387
Fiditalia International S.A., Luxembourg .....	25356	Miraflores S.A., Luxembourg .....	25387
Field Holding S.A., Mamer .....	25356	Multiple Entreprises Association International S.A., Luxembourg .....	25387
		Multrans S.A.H., Luxembourg .....	25392
		Nardon Investment S.A., Luxembourg .....	25387
		Nicolas International S.A., Luxembourg .....	25387
		Omnitec Participations S.A., Luxembourg .....	25392
		Opa Holding S.A., Luxembourg .....	25392
		Perfas S.A.H., Luxembourg .....	25392
		Turisanda International S.A.H., Luxembourg .....	25381

**BASEUROPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 32.685.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 31, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour BASEUROPA HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
Signature

(22309/545/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**BASEUROPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 32.685.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mars 1999*

Sont renommés administrateurs de la société Messieurs M. Zucchi, F. Galli-Stampino, A. de Bernardi et P. Weidig.  
Est nommé administrateur en remplacement de Monsieur A. Martelli, démissionnaire, Monsieur F. Zucchi Frua. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002.

La FIDUCIAIRE COOPERS & LYBRAND est nommée commissaire aux comptes pour une période de un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2000.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour BASEUROPA HOLDING S.A.  
FIDUCIAIRE MANACO S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(22310/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**JOH. BERENBERGER, GOSSLER & CO.**

Siège social: L-1725 Luxembourg, 8-12, rue Henri VII.  
R. C. Luxembourg B 29.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 25, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signatures.

(22315/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CAMINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 145, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 29.774.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 33, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Pour la société*  
Signature

(22323/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CARL KLIEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 10.821.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 25, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signatures.

(22324/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CASHJEWELLERY, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 62.068.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signatures.

(22325/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CASOCHRI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 34.336.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signatures.

(22326/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CB FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 28.975.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 20, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

COMMERZBANK INTERNATIONAL S.A.

Signatures

(22327/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CB FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg.  
H. R. Luxemburg B 28.975.

—  
*Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, welche am Sitz der Gesellschaft in Luxemburg am 26. März 1999 abgehalten wurden*

Die Versammlung wird um 10.00 Uhr von ihrem Vorsitzenden Klaus Tjaden, Administrateur-Directeur, eröffnet.

Er bestellt Elmar Winter, Conseiller Juridique, zum Sekretär.

Die Versammlung beruft Adrian Ney, Administrateur-Directeur, zum Stimmzähler.

Die Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern folgendes fest:

a) Das Gesellschaftskapital ist voll und ganz vertreten, so dass von besonderen Einberufungen abgesehen werden konnte. Die vertretenen Gesellschafter anerkennen und erklären, dass sie gehörig zu dieser Versammlung geladen worden sind, dass sie von deren Beginn Kenntnis der Tagesordnung erhalten haben und dass sie somit bereit sind, über alle Punkte dieser Tagesordnung zu beschliessen.

B) Die vertretenen Gesellschafter sowie die von ihnen vertretenen Aktien sind auf einer Präsenzliste genannt. Dieselbe bleibt, nachdem sie von den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und den Mitgliedern der Versammlung unterzeichnet worden ist, gegenwärtigem Protokoll beigelegt.

C) Da aus dieser Präsenzliste hervorgeht, dass das gesamte Gesellschaftskapital in dieser Versammlung vertreten ist, ist diese somit rechtmässig zusammengetreten und ermächtigt, über alle Punkte der Tagesordnung abzustimmen.

D) Die gegenwärtige ordentliche Generalversammlung ist zusammengetreten, um über nachfolgende Tagesordnung zu beschliessen:

1. Bericht des Verwaltungsrates über das Geschäftsjahr 1998,

Vorlage des festgestellten Jahresabschlusses zum 31. Dezember 1998.

2. Beschlussfassung über die Verwendung des Bilanzgewinns für das Geschäftsjahr 1998.

3. Entlastung des Verwaltungsrates.

4. Ausscheiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates.

5. Bestellung des Wirtschaftsprüfers.

(22328/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CEDUCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Contern.  
R. C. Luxembourg B 47.147.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22329/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CEGECOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 45.445.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 1999, vol. 523, fol. 9, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22330/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CLEF DE VOUTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 27, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

(22331/043/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CLEF DE VOUTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 9 avril 1999 que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société.

*Cinquième résolution*

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Alessandro Salvetti, expert-comptable, demeurant Via Donizetti n° 22 Bergamo (Italie), en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré au nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2001.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

CLEF DE VOUTE S.A.

R. Tonelli

A. Belardi

Président

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22332/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CHINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 47.724.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22333/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE RENTES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 15.555.

Les comptes au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 25, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signatures.

(22337/577/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**COS COMPUTER SYSTEMS LUXEMBOURG, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 34.974.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

COS COMPUTER SYSTEMS LUXEMBOURG, G.m.b.H.

Signature

(22338/518/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**COUNTRY PARADISE RECREATIONINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 40.447.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 21 octobre 1998 a décidé de nommer Monsieur Giuseppe Olivieri, architecte, demeurant à Sizzano/NO, Via Roma 18, en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Stefano Casini.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 34, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22339/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**COUNTRY PARADISE RESIDENCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 40.448.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 21 octobre 1998 a décidé de nommer Monsieur Giuseppe Olivieri, architecte, demeurant à Sizzano/NO, Via Roma 18, en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Stefano Casini.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 34, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22340/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**EDFUND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 44.517.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 1999*

Il en résulte que:

- Monsieur Grant Paterson, demeurant à Harare (Zimbabwe), est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Claude Bachmann, administrateur démissionnaire.

- La société MONTBRUN REVISION, S.à r.l., Luxembourg est nommée Commissaire de Surveillance pour l'exercice suivant.

Pour réquisition-inscription

Pour EDFUND S.A.

MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et CIE, S.e.c.s.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22356/518/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**FL TRUST ASIA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 42.447.

Les états financiers au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 523, fol. 33, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(22370/038/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**FL TRUST SWITZERLAND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 33.846.

Les états financiers au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 523, fol. 33, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(22371/038/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CREDIT SUISSE BOND FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 44.866.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Composition du Conseil d'Administration*

Robert Kosrovani, Londres,  
Jörg Schultz, Zurich,  
Raymond Melchers, Luxembourg,  
Philip K. Ryan, Londres,  
Agnès F. Reicke, Zurich.

*Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
CREDIT SUISSE BOND FUND  
MANAGEMENT COMPANY  
R. Melchers  
*Administrateur-Délégué*

(22342/020/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CREDIT SUISSE CAPITAL TRUST ADVISORY COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 54.974.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Composition du Conseil d'Administration*

Robert Kosrovani, Londres,  
Jörg Schultz, Zurich,  
Raymond Melchers, Luxembourg,  
Philip K. Ryan, Londres,  
Agnès F. Reicke, Zurich.

*Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
CREDIT SUISSE CAPITAL TRUST  
ADVISORY COMPANY  
R. Melchers  
*Administrateur-Délégué*

(22343/020/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CREDIT SUISSE COMMODITY FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 49.951.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Composition du Conseil d'Administration*

Robert Kosrovani, Londres,  
Jörg Schultz, Zurich,  
Raymond Melchers, Luxembourg,  
Philip K. Ryan, Londres,  
Agnès F. Reicke, Zurich.

*Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
CREDIT SUISSE COMMODITY FUND  
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

*Administrateur-Délégué*

(22344/020/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CREDIT SUISSE EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 44.867.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Composition du Conseil d'Administration*

Robert Kosrovani, Londres,  
Jörg Schultz, Zurich,  
Raymond Melchers, Luxembourg,  
Philip K. Ryan, Londres,  
Agnès F. Reicke, Zurich.

*Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
CREDIT SUISSE EQUITY FUND  
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

*Administrateur-Délégué*

(22345/020/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**G.R. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyer.  
R. C. Luxembourg B 39.176.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 juin 1998*

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani est nommée administrateur de la société en remplacement de Messieurs Paolo Meschiari et Vero Greco, démissionnaires. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Pour extrait sincère et conforme

G.R. INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22383/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CREDIT SUISSE EQUITY TRUST ADVISORY COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 55.714.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Composition du Conseil d'Administration*

Robert Kosrovani, Londres,  
Jörg Schultz, Zurich,  
Raymond Melchers, Luxembourg,  
Philip K. Ryan, Londres,  
Agnès F. Reicke, Zurich.

*Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
CREDIT SUISSE EQUITY TRUST  
ADVISORY COMPANY  
R. Melchers

*Administrateur-Délégué*

(22346/020/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CREDIT SUISSE FOCUS FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 40.874.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Composition du Conseil d'Administration*

Robert Kosrovani, Londres,  
Jörg Schultz, Zurich,  
Raymond Melchers, Luxembourg,  
Philip K. Ryan, Londres,  
Agnès F. Reicke, Zurich.

*Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
CREDIT SUISSE FOCUS FUND  
MANAGEMENT COMPANY  
R. Melchers

(22347/020/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**DEUTSCHE GIROZENTRALE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 9.462.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

(22354/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**DOGRAD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 31.343.

The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg on May 6, 1999, vol. 522, fol. 97, case 4, has been deposited at the record of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg on May 18, 1999.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, May 17, 1999.

(22355/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CREDIT SUISSE MONEY MARKET FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 36.832.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Composition du Conseil d'Administration*

Robert Kosrovani, Londres,  
Jörg Schultz, Zurich,  
Raymond Melchers, Luxembourg,  
Philip K. Ryan, Londres,  
Agnès F. Reicke, Zurich.

*Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
CREDIT SUISSE MONEY MARKET FUND  
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

*Administrateur-Délégué*

(22348/020/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 49.227.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Composition du Conseil d'Administration*

Robert Kosrovani, Londres,  
Jörg Schultz, Zurich,  
Raymond Melchers, Luxembourg,  
Philip K. Ryan, Londres,  
Agnès F. Reicke, Zurich.

*Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
CREDIT SUISSE MONEY PLUS FUND  
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

*Administrateur-Délégué*

(22349/020/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**DAIICHI FIRE INVESTMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 35.433.

The balance sheet as per December 31st, 1998, registered on Luxembourg on May 17, 1999, vol. 523, fol. 34, case 5, has been deposited at the record of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg on May 18, 1999.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 18, 1999.

Signature.

(22352/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**F. VAN LANSCHOT TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 35.270.

The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg on May 6, 1999, vol. 522, fol. 59, case 10, has been deposited at the record of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg on May 18, 1999.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, May 17, 1999.

(22363/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.991.

The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg on May 6, 1999, vol. 522, fol. 97, case 4, has been deposited at the record of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg on May 18, 1999.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, May 17, 1999.

(22362/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 43.281.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Composition du Conseil d'Administration*

Robert Kosrovani, Londres,  
Jörg Schultz, Zurich,  
Raymond Melchers, Luxembourg,  
Philip K. Ryan, Londres,  
Agnès F. Reicke, Zurich.

*Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
CREDIT SUISSE PORTFOLIO FUND  
MANAGEMENT COMPANY

R. Melchers

*Administrateur-Délégué*

(22350/020/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**COUNTRY PARADISE SPORTINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 40.449.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 21 octobre 1998 a décidé de nommer Monsieur Giuseppe Olivieri, architecte, demeurant à Sizzano/NO, Via Roma 18, en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Stefano Casini.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 34, case 12. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(22341/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.990.

The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg on May 6, 1999, vol. 522, fol. 97, case 4, has been deposited at the record of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg on May 18, 1999.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, May 17, 1999.

(22361/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**FENETRE A CROISEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 61.868.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 27, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

(22364/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**CS RENTEN STRATEGIE MANAGEMENT COMPANY,  
(anc. CREDIT SUISSE FOREX FUND MANAGEMENT COMPANY).**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 45.629.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Composition du Conseil d'Administration*

Robert Kosrovani, Londres,  
Jörg Schultz, Zurich,  
Raymond Melchers, Luxembourg,  
Philip K. Ryan, Londres,  
Agnès F. Reicke, Zurich.

*Commissaire aux comptes*

KPMG AUDIT, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
CS RENTEN STRATEGIE  
MANAGEMENT COMPANY  
R. Melchers  
*Administrateur-Délégué*

(22351/020/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**DEUTSCHE GIROZENTRALE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 11.369.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 34, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

DEUTSCHE GIROZENTRALE  
HOLDING S.A.

(22353/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**E.I.P. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.  
R. C. Luxembourg B 68.222.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Pétange, le 30 avril 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Jean-François Mucherie en tant qu'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature, a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Pascal Wagner en tant qu'administrateur-délégué a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la nomination de Monsieur Pascal Wagner en tant qu'administrateur a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Madame Renée Wagner-Klein en tant qu'administrateur a été acceptée.

Il résulte dudit procès-verbal que la décharge des administrateurs sortants a été acceptée.

*Administrateurs:*

- Monsieur Jean-François Mucherie, architecte, demeurant à F-75018 Paris, 6, Impasse du Cadran
- Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant à L-4709 Pétange, 15, rue Adolphe
- Monsieur Jean Tressel, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, 82, rue Gabriel.

*Commissaire aux comptes:*

INTERNATIONAL FINANCIAL AND MARKETING CONSULTING S.A., sise à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Pétange, le 30 avril 1999.

*Pour la société*  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22357/762/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**FIDITALIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.  
R. C. Luxembourg B 63.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 31, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 1999.

FIDITALIA INTERNATIONAL S.A.

Signature

(22365/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**FIELD HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 31.346.

The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg on May 6, 1999, vol. 522, fol. 97, case 4, has been deposited at the record of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg on May 18, 1999.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mamer, May 17, 1999.

(22366/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**FINACAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 9.516.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société FINACAP S.A.

Signature

(22367/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**FINANCIAL EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 60.670.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 35, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Composition du Conseil d'Administration:*

Peter Sanderson, Londres  
Raymond Hêche, Genève  
Raymond Melchers, Luxembourg  
Germain Trichies, Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

KPMG AUDIT, Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 mai 1999.

Certifié sincère et conforme  
FINANCIAL EQUITY FUND  
MANAGEMENT COMPANY  
R. Melchers

Administrateur-Délégué

(22368/020/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**FUTURTECH INVESTMENT LTD, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 53.503.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22377/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**FINANTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 49.316.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société FINANTEL S.A.*

Signature

(22369/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**FL TRUST SWITZERLAND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 33.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, vol. 523, fol. 33, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22372/038/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**FL TRUST SWITZERLAND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 33.847.

Société Anonyme de droit luxembourgeois constituée le 29 mai 1990 sous le régime d'une société anonyme, suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 253 du 30 juillet 1990; modifiée par acte du même notaire en date du 7 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 246 du 15 juin 1991.

L'assemblée Générale Statutaire tenue au siège social en date du 15 avril 1999 a procédé au renouvellement des mandats de Messieurs Philippe Van Oekel, Marcel Stephany, Peter Rusch, Administrateurs. La société ABA CAB, S.à r.l., Luxembourg, est nommée Commissaire aux Comptes en remplacement de Monsieur W. Van Cauter, Luxembourg à qui décharge pleine et entière est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour. Les mandats expireront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

Pour extrait conforme  
BANQUE FERRIER LULLIN  
(LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 33, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(22373/038/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**GARAGE BERTOLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 63.070.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre mai.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. - Monsieur Franco Bertoli, garagiste, demeurant à L-7240 Bereldange, 87, rue de Luxembourg,
2. - Monsieur Andrea Bertoli, employé privé, demeurant à L-7240 Bereldange, 87, rue de Luxembourg,
3. - Madame Patricia Bertoli, employée privée, épouse de Monsieur Alessandro Fioravanzo, demeurant à L-6180 Gonderange, 4, Bei der Breck.

Lesquels comparants déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée GARAGE BERTOLI, S.à r.l., avec siège social à L-7240 Bereldange, 87, rue de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 janvier 1998, publié au Mémorial, Recueil C numéro 340 du 3 mai 1998, inscrite au registre de commerce près du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 63.070.

Ensuite les comparants, se considérant comme dûment convoqués et représentant l'intégralité du capital social de ladite société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

*Cessions de parts*

Monsieur Franco Bertoli, prénommé, ici présent cède et transporte

- à Monsieur Andrea Bertoli, prénommé, également présent et ce acceptant, soixante-quinze (75) parts sociales de la société GARAGE BERTOLI, S.à r.l., prédite au prix unitaire de mille francs luxembourgeois chacune, faisant soixante-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 75.000,-);

- à Madame Patricia Bertoli, prénommée, également présente et ce acceptant, soixante-quinze (75) parts sociales de la société GARAGE BERTOLI, S. à r.l., prédite au prix unitaire de mille francs luxembourgeois chacune, faisant soixante-quinze mille francs luxembourgeois (LUF 75.000,-);

Le prix de cession a été payé dès avant la signature des présentes, ce dont Monsieur Franco Bertoli donne expressément quittance.

Ceci exposé Monsieur Franco Bertoli, Madame Patricia Bertoli, Monsieur Andrea Bertoli tous prénommés, agissant en leur qualité de gérant technique respectivement de gérant administratif, déclare accepter les cessions ci-avant au nom et pour compte de la société et de les considérer comme dûment signifiées à la société.

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, les associés décident de donner la teneur suivante à l'article six des statuts:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. - par Monsieur Franco Bertoli, le comparant sub 1), cent parts	100 parts
2. - par Monsieur Andrea Bertoli, le comparant sub 2), deux cents parts	200 parts
3. - par Madame Patricia Bertoli, la comparante sub 3), deux cents parts	200 parts
<b>Total:</b>	<b>500 parts</b>

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Franco Bertoli, prénommé de son poste de gérant technique avec effet au 31 mars 1999.

Décharge lui est accordée de son mandat.

Est nommé gérant technique Monsieur Andrea Bertoli, prénommé.

La société sera désormais valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentaire le présent procès-verbal.

Signé: F. Bertoli, A. Bertoli, P. Bertoli, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 mai 1999, vol. 850, fol. 29, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 1999.

B. Moutrier.

(22379/272/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

#### **GILBERTI GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 62.297.

Acte constitutif publié à la page 10007 du Mémorial C n° 209 du 3 avril 1998

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 34, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

(22380/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

#### **GIOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 41.971.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

#### AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau: . . . . . ITL 2.611.702.688,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 1999.

Signature.

(22381/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**FLAP & CO. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 59.768.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 27 case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

Signatures.

(22375/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**FLAP & CO. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 59.768.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg, le 9 avril 1999, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte et accepte la démission présentée par Madame Vania Migliore-Baravini, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), de sa fonction d'Administrateur de la société.

*Cinquième résolution*

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Alessandro Salvetti, expert-comptable, demeurant Via Donizetti n° 22, Bergamo (Italie), en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré au nouvel administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2000.

Requisition aux fins de modification au registre de commerce et de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 mai 1999.

FLAP & CO. S.A.

S. Vandi

R. Tonelli

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 27, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22376/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**HAIR DRESSING MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

**Capital: LUF 1.500.000,-.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 67.195.

*Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le mercredi 20 janvier 1999 à 14.00 heures*

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Michèle Cabassi.

Administrateurs présents:

- Madame Michèle Cabassi

- Monsieur Daniel Pechon

- Monsieur Dominique Philippe.

Le conseil d'administration réunissant ainsi la présence effective de ses trois administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

*Ordre du jour:*

- Signature d'un contrat de travail avec Monsieur Eric Van Dooren en qualité de Coiffeur assurant la fonction de gérant technique pour les établissements repris et créés en Belgique.

- Ouverture d'une succursale en Belgique.

- Procuration à Monsieur Guy Feite afin de représenter la société à la signature de cette convention.

*Résolution*

Après avoir délibéré sur les projets présentés par Monsieur Eric Van Dooren, le Conseil d'Administration de la Société décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs à Monsieur Guy Feite:

- afin de la représenter à la signature du contrat de travail avec Monsieur Eric Van Dooren et décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs à Monsieur Eric Van Dooren

- afin d'effectuer l'ensemble des démarches administratives, juridiques et fiscales afin de dréer la succursale belge.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 1999, vol. 523, fol. 25, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(22384/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 42.548.

L'actionnariat actuel de la société se compose comme suit:

- GILFIN S.A., société anonyme de droit italien, avec siège social à I-60035 JESI (AN) Viale Cavallotti 11.
- METALWORKING & FINANCE GROUP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour extrait sincère et conforme  
GOLDEN LADY INTERNATIONAL S.A.  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 31, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22382/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**HARBOUR TRUST AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 38.977.

The balance sheet as at December 31, 1998, registered in Luxembourg on May 6, 1999, vol. 522, fol. 97, case 4, has been deposited at the record of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg on May 18, 1999.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, May 17, 1999.

(22385/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**HARTWIG & KENTNER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R. C. Luxembourg B 19.948.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire  
tenue à Luxembourg le 11 mai 1999 à 9.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Monsieur Paul De Geyter et les sociétés CORPEN INVESTMENTS LTD et SAROSA INVESTMENTS LTD, et au commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Frank McCarroll, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg, Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant à Luxembourg et Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant à Bertrange ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG ayant son siège social au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Le siège social de la société est désormais situé au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg au lieu du 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 1999.

Pour HARTWIG & KENTNER HOLDING S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 20, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22386/768/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**HELINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 57.399.

**DISSOLUTION**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu:

La société S.A. IMMOBILIERE LATTELAIS société anonyme, établie et ayant son siège social à B-1083 Bruxelles, rue de Termonde 140-142,

représentée par Monsieur Louis Lattelais, demeurant à B-1082 Berchem-Sainte-Agathe, Avenue Hélène 39.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter:

- que la société anonyme HELINVEST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.399, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 11 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 137 du 21 mars 1997,

- que le capital social de la société anonyme HELINVEST S.A. s'élève actuellement à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,- LUF), divisé en trente (30) actions de cinquante mille francs luxembourgeois (50.000,- LUF) chacune, entièrement libérées,

- que la comparante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme HELINVEST S.A.,

- que par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société, avec effet immédiat,

- que la comparante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme HELINVEST S.A., déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de ladite Société ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,

- que la comparante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la Société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu,

- que l'activité de la Société a cessé; que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée,

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la Société,

- qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actions de la Société,

- que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lattelais, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 mai 1999, vol. 506, fol. 15, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): M.J. Steffen.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 14 mai 1999.

J. Gloden.

(22387/213/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

#### **HOLDFAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 54.175.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22388/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

#### **HOMEINVEST S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 23.771.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau: . . . . . LUF (120.371,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 avril 1999.

Signature.

(22389/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

#### **KELLAWAY & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 25.128.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 27, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

- Report à nouveau: . . . . . LUF (616.125,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 1999.

Signature.

(22399/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**KELLAWAY & PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 25.128.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 mai 1999 que Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L) et Monsieur René Schmitter, licencié en sciences commerciales, demeurant à Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de Messieurs Paul Laplume et Franz Prost, démissionnaires.

Luxembourg, le 5 mai 1999.

Pour extrait conforme  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 27, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22400/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**HUTCH, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 42.686.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signatures.

(22390/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**IMALA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 53.396.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22392/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**INTERNATIONAL ACCESS TRADING HOLDING A.G., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 43.763.

Les bilans aux 31 décembre 1995, 1996, 1997, enregistrés à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 83, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22395/296/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**HVH MEGASTORE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(22391/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**INTERNATIONAL & FINANCE DEVELOPPING SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 62.984.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 32, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration  
Par mandat  
Signature

(22396/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**IMO 18 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 58.600.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société  
IMO 18 S.A.  
Signature

(22393/005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**IMO 18 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 58.600.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 mai 1999*

Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont approuvés.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 ainsi que l'affectation des résultats au 31 décembre 1997 sont approuvés.

Acceptation de la ratification de la nomination par le Conseil d'Administration en date du 12 mai 1997 de Monsieur Yves Chezeaud, et la nomination par le Conseil d'Administration en date du 3 août 1998 de Monsieur Karl Guenard aux fonctions d'Administrateurs en remplacement respectivement de Madame Michèle Musty et de Monsieur Cyrille Vernes. L'Assemblée donne décharge aux Administrateurs sortants pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 12 mai 1997 pour Madame Michèle Musty et jusqu'au 3 août 1998 pour Monsieur Cyrille Vernes.

Acceptation de la démission de Monsieur Yves Chezeaud, Administrateurs, en date du 24 décembre 1998; décharge lui est accordée jusqu'au 24 décembre 1998 et acceptation de la nomination de Monsieur Yves Schmit, Administrateur en remplacement à compter de ce 6 mai 1999. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de 2002.

Acceptation des démissions de Messieurs Karl Guenard et Olivier Cizeron; décharge leur est accordée jusqu'à ce jour et acceptation de la nomination de Madame Carine Bittler, demeurant à Luxembourg et Mademoiselle Carla Machado, demeurant à Luxembourg, Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée de 2002.

Acceptation de la démission de Monsieur François Sinner, Commissaire aux Comptes; décharge lui est accordée jusqu'à ce jour et acceptation de la nomination de la société COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A., dont le siège social est au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, en remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée de 2002.

Le siège social est transféré au 41, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Pour la Société  
IMO 18 S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 28, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(22394/005/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**JAKOM, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 61.521.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22397/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**JEANFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 59.911.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 mai 1999, vol. 523, fol. 27, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

Signatures.

(22398/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**KYOEI LIFE INVESTMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.  
R. C. Luxembourg B 22.911.

The balance sheet as per December 31st, 1998, registered in Luxembourg on May 17, 1999, vol. 523, fol. 34, case 5, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on May 18, 1999.

As for publication in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, May 18, 1999.

Signature.

(22401/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**AM BLUMMEKUERF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7610 Larochette, 24, place Bleiche.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Nathalie Stalter, fleuriste, demeurant à Eischen, 33, rue de la Gaichel.

2.- Mademoiselle Véronique Stalter, fleuriste, demeurant à Eischen, 33, rue de la Gaichel.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le commerce de plantes et de fleurs, ainsi que la vente d'articles de la branche.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de AM BLUMMEKUERF, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Larochette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- francs) divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- francs) chacune.

**Art. 7.** Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1.- Mademoiselle Nathalie Stalter, prénommée	250 parts sociales
2.- Mademoiselle Véronique Stalter, prénommée	250 parts sociales
Total: cinq cents	500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- francs) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

**Art. 8.** Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des coassociés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 13.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ trente mille francs (30.000,- Francs).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée: Mademoiselle Véronique Stalter, prénommée.
- 2.- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée: Mademoiselle Nathalie Stalter, prénommée.
- 3.- La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de ses deux gérantes.
- 4.- Le siège social est établi à L-7610 Larochette, 24, place Bleiche.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Stalter, N. Stalter, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 23 avril 1999, vol. 415, fol. 42, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 14 mai 1999.

A. Biel.

(22452/203/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1999.

**BUGFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. AQUALEGION LTD, une société ayant son siège à Londres WC 2A 3JJ (Royaume-Uni), Queens House, 55156 Lincoln's Inn Fields,

ici représentée par Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Brouch/Mersch, en sa qualité de director de ladite société.

2. VECO TRUST S.A., société anonyme, ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal,

ici représentée par son administrateur-délégué Madame Luisella Moreschi, prénommée.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de BUGFIN S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixé à quatre-vingt-dix-neuf ans.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), divisé en cinq cents (500) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent Euros (EUR 100,-) chacune. Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donnée par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de chacun des administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier mardi du mois de mai à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1999.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2000.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarant souscrire les actions comme suit:

1) AQUALEGION LTD, prédésignée, quatre cent quatre-vingt-seize actions . . . . .	496
2) VECO TRUST S.A., prédésignée, quatre actions . . . . .	4
Total: cinq cents actions . . . . .	500

Le comparant sub 1) est désigné fondateur; le comparant sub 2) n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (LUF 80.000,-).

#### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant du capital social souscrit est évalué à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (2.016.995,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques et financières, demeurant à Brouch/Mersch.
- Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Fentange.
- Mademoiselle Sandrine Klusa, employée privée, demeurant à Hagondange.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

#### *Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Moreschi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 1999, vol. 841, fol. 51, case 12. – Reçu 20.170 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mai 1999.

*J.-J. Wagner.*

(22456/239/160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1999.

### **B IV GROUPE, Société Anonyme.**

Siège social: L-2016 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- Maître Georges Krieger, avocat, demeurant à L-2016 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
- QUEROS HOLDINGS S.A., établie et ayant son siège social 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue, représentée par son mandataire, Monsieur Georges Krieger, prénommé.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Dénomination**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de B IV GROUPE.

### Siège social

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

### Durée

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

### Objet social

**Art. 4.** La société a pour objet, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation au Luxembourg ou à l'étranger, l'exercice de l'activité HORESCA et notamment:

- l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation de tous produits et denrées alimentaires au sens large, ainsi que de toutes boissons,
- l'exploitation d'hôtels, restaurants, salles de consommation, cafétérias, cafés, tavernes, débits de boissons et, en général de tous commerces ayant trait à la restauration, tels que traiteurs, épiceries, fabrication de plats préparés et leur distribution.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

La société pourra s'intéresser à la création, l'acquisition, l'exploitation commerciale et industrielle, la vente et la prise en gérance de tous fonds de commerce se rattachant à l'objet précité ou à tout autre objet.

La société pourra effectuer la représentation de firmes luxembourgeoises et étrangères.

Elle pourra réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraissent le mieux appropriées, et notamment dans le cadre de foires.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes entreprises ou sociétés, existantes ou à créer, au Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet serait analogue ou connexe ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

La société peut accomplir son objet pour compte propre ou pour compte de tiers, comme elle peut affermer ou donner à bail ses installations et exploitations ou les donner à gérer à des tiers, en tout ou en partie au Luxembourg et à l'étranger.

La société peut également exercer les fonctions d'administrateur et de liquidateur dans d'autres sociétés.

### Capital social

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à 2.800.000,- LUF (deux millions huit cent mille francs) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 28.000,- LUF (vingt-huit mille francs) chacune.

Les actions sont au porteur.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacances d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateur étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme ou télécopie.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toute circonstance par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

#### **Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser 6 (six) années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires.

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins 1/5 du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale**

**Art. 18.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société au moins un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forment le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé 5% pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10 % du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que des bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution, liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins de un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Dispositions générales**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 1999.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2000.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Maître Georges Krieger, avocat, demeurant à L-2016 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, une action . . . . .	1
2.- QUEROS HOLDINGS S.A., établie et ayant son siège social 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99
Total: cent actions . . . . .	100

Toutes ces actions ont été intégralement libérées de sorte que la somme de 2.800.000,- LUF (deux millions huit cent mille francs) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 70.000,- LUF.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-2016 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), celui des commissaires à un (1).

Sont appelés à la fonction d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003:

- 1.- M<sup>e</sup> Georges Krieger, avocat, demeurant à L-2016 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen,
- 2.- QUEROS HOLDINGS S.A., établie et ayant son siège social 2, Commercial Centre Square, P.O. Box 71, Alofi, Niue,
- 3.- M<sup>e</sup> Philippe Stroesser, avocat, demeurant à L-2016 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2003, Maître Vincent Fritsch, avocat, demeurant à L-2016, Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, BP 679.
- 4.- Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Georges Krieger, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Krieger, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. 116S, fol. 48, case 8. – Reçu 28.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

P. Frieders.

(22453/212/180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1999.

**LABALMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 55.625.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 83, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22402/296/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**BLACKACRE FRANCE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

**STATUTES**

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2653, 16 rue Eugène Ruppert;

here represented by Mrs Noëlla Antoine, employee, residing in Luxembourg by way of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party has incorporated a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership), the articles of which it has established as follows:

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée»; limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies. At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of BLACKACRE FRANCE HOLDING, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited period.

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro), represented by 130 shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

**Art. 7.** The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinated law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 9.** The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

Any manager or any member of the Company duly authorized by the manager is authorized to cause the Company to make or revoke any election permitted by the «Internal Revenue Code» of 1986, as amended, and to take any necessary or appropriate action in connection therewith.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 12.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

**Art. 13.** The company's financial year runs from the 1st of January to the 31st of December.

**Art. 14.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

**Art. 15.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

*Transitory Measure*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31st of December 1999

*Payment - Contributions*

The appearing person declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand Luxembourg francs.

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager:

Mr Gérard Becquer, residing at 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2) The company shall have its registered office in L-2653 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social établi à L-2653, 16, rue Eugène Ruppert;

ici représentée par Madame Noëlla Antoine, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire comparissant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel fondateur comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de BLACKACRE FRANCE HOLDING, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 13.000,- (treize mille Euros), représenté par 130 (cent trente) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Tout gérant ou toute personne dûment mandatée par le gérant est par la présente autorisé à engager la Société de procéder ou annuler toute élection permise par le «Internal Revenue Code» de 1986, comme modifié, et de réaliser tout acte nécessaire ou toute action appropriée en rapport avec ceci.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1999.

#### *Libération - Apports*

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Antoine, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 116S, fol. 61, case 8. – Reçu 5.244 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

J. Elvinger.

(22454/211/243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1999.

**BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue E. Ruppert.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-ninth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING LLC, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 9 East Loockerman Street, County of Kent, Dover, Delaware 19901, United States of America;

here represented by Mrs Noëlla Antoine, employee, residing in Luxembourg by way of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party has incorporated a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership), the articles of which it has established as follows:

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability partnership company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies. At any moment, the partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited period.

**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 13,000.- (thirteen thousand Euro), represented by 130 shares of EUR 100 (one hundred Euro) each.

**Art. 7.** The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinated law on trading companies. The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 9.** The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any partner are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

**Art. 10.** The Company is managed by one or more managers either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

Each manager shall have individually and on his single signature the full power to bind the Company for all acts within the bounds laid down by its purpose and by the law.

Any manager or any member of the Company duly authorized by the manager is authorized to cause the Company to make or revoke any election permitted by the Internal Revenue Code of 1986, as amended, and to take any necessary or appropriate action in connection therewith.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 12.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

**Art. 13.** The company's financial year runs from the 1<sup>st</sup> of January to the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 14.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.

**Art. 15.** Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner upon agreement which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold.

**Art. 18.** For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

#### *Transitory measure*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31<sup>st</sup> of December 1999

#### *Payment - Contributions*

The appearing person declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

#### *Estimate of Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about fifty thousand Luxembourg francs.

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager:

Mr Gérard Becquer, residing at 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

2) The company shall have its registered office in L-2653 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which We, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING LLC, une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social 9 East Loockerman Street, Comté de Kent, Dover, Delaware 19901, Etats-Unis d'Amérique;

ici représentée par Madame Noëlla Antoine, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire comparaisant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel fondateur comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de BLACKACRE LUXEMBOURG HOLDING, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 13.000,- (treize mille Euros), représenté par 130 (cent trente) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

Chaque gérant aura individuellement et sous sa seule signature les pleins pouvoirs pour engager la Société pour tous actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi.

Tout gérant ou toute personne dûment mandatée par le gérant est par la présente autorisé à engager la Société de procéder ou annuler toute élection permise par le Internal Revenue Code de 1986, comme modifié, et de réaliser tout acte nécessaire ou toute action appropriée en rapport avec ceci.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

**Art. 11.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée.

Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 13.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14.** Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 1999.

#### *Libération - Apports*

Le comparant déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinquante mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Gérard Becquer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Antoine, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 116S, fol. 61, case 7. – Reçu 5.244 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 1999.

J. Elvinger.

(22455/211/242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1999.

**CAPELLEN SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 103, rue des Artisans.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le six mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) TEXACO LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1147 Luxembourg, 103, rue des Artisans

ici représentée par Monsieur Luc Delabaye, employé privé, demeurant à B-1000 Bruxelles, rue des Guildes, 10, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 3 mai 1999.

2) S.A. TEXACO BELGIUM N.V., une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1050 Bruxelles, avenue Arnaud Fraiteur, 25, inscrite au registre de commerce de Bruxelles sous le numéro 353.779 et auprès de l'administration de la T.V.A sous le numéro BE 406 843 239.

ici représentée par Monsieur Didier Annicq, conseiller juridique, demeurant à B-9690 Kluisbergen, Hoge Kouter, 1, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Bruxelles, le 3 mai 1999.

Les procurations signées ne varient par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet le commerce de carburants, de lubrifiants et de tous autres produits pour véhicules automoteurs à exercer dans une ou plusieurs stations-services ou garages au Grand-Duché de Luxembourg, en ce compris toutes les activités de commerce ou de services connexes ou accessoires susceptibles de contribuer à l'exploitation et au développement de ces stations-services ou garages. Elle pourra notamment, dans ce cadre, exploiter un ou plusieurs magasins d'alimentation et de produits divers ainsi qu'un ou plusieurs restaurants installés sur les sites des stations-services.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La société peut être intéressée de quelque façon que ce soit dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger, ayant un objet identique, similaire ou analogue, ou ayant un objet se rapportant d'une façon ou d'une autre au sien.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de CAPELLEN SERVICES, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

**Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 13.** Les ayants droit ou héritiers et leurs créanciers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. Administration**

**Art. 14.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Le ou les gérants qui ont, directement ou indirectement, un intérêt de nature patrimoniale, opposé à l'intérêt de la société, le signalent avant toute prise de décision.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, le mandat de gérant est gratuit.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre IV. Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 1999.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) TEXACO LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, quatre cent quatre-vingt-dix-neuf parts . . . . .	499
2) S.A. TEXACO BELGIUM N.V., préqualifiée, une part . . . . .	<u>1</u>
Total: cinq cents parts sociales . . . . .	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1147 Luxembourg, 103, rue des Artisans.

2. L'Assemblée Générale désigne comme gérants:

- Monsieur Bernard Mathey, employé privé, demeurant à L-3210 Bettembourg, 25, rue Nicolas Biver.

- Monsieur Michel Doyen, Administrateur, demeurant à B-1410 Waterloo, rue du Forestier, 12.

Chacun des gérants a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Delabaye, D. Annicq, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 1999, vol. 116S, fol. 64, case 9. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 1999.

F. Baden.

(22457/200/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1999.

**LINIE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 50.909.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22404/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**CHATEAUX MODERNES, Société Civile.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 39, rue de Bonnevoie

## STATUTS

Ont comparu:

1) Monsieur Kiemes Raphaël, employé privé, demeurant à L-2713 Luxembourg, 3, rue René Weimerskirch.

2) Monsieur Dethise Christian, ouvrier, demeurant à F-54400 Longwy-Bas, 9, avenue Foch.

**Titre I<sup>er</sup>. Forme - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présents, entre les comparants, une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 et 1872 du Code Civil.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à l'exercice à titre indépendant de la profession d'agent immobilier et de promoteur immobilier, ainsi que la gérance d'immeubles, administration de biens, comptabilité et fiscalité.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de CHATEAUX MODERNES, Société Civile.

**Art. 4.** Le siège est établie à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

**Titre II. Apports Attribution des parts sociales**

**Art. 5.** Le capital, divisé en cent parts (100) sociales sans valeur nominale est intégralement libéré par apport de matériel de bureau d'une valeur de 100.000,- LUF à concurrence de cinquante pour cent par chacun des associés. Les parts sont réparties comme suit:

Monsieur Kiemes Raphaël, prédit, cinquante parts sociales . . . . .	50
Monsieur Dethise Christian, prédit, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Les associés disposent d'un droit de préemption absolu des parts à prix égal.

**Art. 7.** Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre des parts qu'il possède. Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil.

**Art. 8.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs de ces associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés.

### **Titre III. Administration**

**Art. 9.** La société est gérée et administrée par les associés-gérants. La société est engagée par la signature d'un des gérants.

**Art. 10.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf le premier exercice qui commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 1999.

**Art. 11.** A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les associés. Le produit net de la liquidation, après règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 1999.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité, ils ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Monsieur Kiemes Raphaël, employé privé, demeurant à L-2713 Luxembourg, 3, rue René Weimerskirch.
- Monsieur Dethise Christian, ouvrier, demeurant à F-54400 Longwy-Bas, 9, avenue Foch.

La société est valablement engagée par la signature d'un des gérants.

2) Le siège de la société est établi à L-1260 Luxembourg, 39, rue de Bonnevoie.

Fait à Luxembourg, le 25 mars 1999.

R. Kiemes      C. Dethise

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 1999, vol. 523, fol. 38, case 3. – Reçu 1.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé):* Signature.

(22458/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1999.

---

### **LEZO WOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8606 Bettborn, 10, Kinnewee.

R. C. Luxembourg B 55.752.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 mai 1999, vol. 522, fol. 88, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22403/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

### **LIONSHARE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 34.610.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22405/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

### **TURISANDA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

#### **DISSOLUTION**

##### *Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1999, volume 116S, folio 54, case 6, que la société anonyme holding, TURISANDA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la société.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Schlessler.

(22435/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CLARITY S.A., Société Anonyme Holding.**  
Registered office: Luxembourg, 16, allée Marconi.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twenty-third of April.  
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1. Mrs Isil Dogan, director, residing in Istanbul,
  2. Mrs Arzuhan Yalcindag, director, residing in Istanbul,
  3. Miss Vuslat Dogan-Sabanci, director, residing in Istanbul,
  4. Miss Hamzade Vasfiye Dogan, student, residing in Istanbul,
  5. Miss Yasar Begumhan Dagan, student, residing in Istanbul,
- all represented by Mr Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg, by virtue of five proxies given on April 8, 1999.

Which proxies shall be signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as aforesaid, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

**Title I. Denomination, Registered Office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of CLARITY S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The corporation shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public. The corporation may however participate in the establishment, development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render them any assistance by way of loan, guarantees or otherwise. The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, remaining always however within the limits established by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing Holding Companies.

**Title II. Capital, Shares**

**Art 5.** The corporate capital is set at fourteen million US dollars (14,000,000.- USD) divided in fourteen thousand (14,000) shares having a par value of one thousand US dollars (1,000.- USD) each. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Title III. Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors will elect from among its members a chairman. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances either by the sole signature of the chairman of the board or of the managing director or by the joint signature of two directors.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its power to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. Supervisions**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. General Meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Thursday of November at 11.00 o'clock and for the first time in the year 2000.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI. Accounting Year, Allocation of Profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of July and shall terminate on the thirtieth of June of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirtieth of June 2000.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10 %) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII. General Provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

##### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mrs Isil Dogan, prenamed, four thousand shares . . . . .	4,000
2. Mrs Arzuhan Yalcindag, prenamed, two thousand five hundred shares . . . . .	2,500
3. Ms Vuslat Dogan-Sabanci, prenamed, two thousand five hundred shares . . . . .	2,500
4. Ms Hamzade Vasfiye Dogan, prenamed, two thousand five hundred shares . . . . .	2,500
5. Ms Yasar Begumhan Dagan, prenamed, two thousand five hundred shares . . . . .	2,500
Total: fourteen thousand shares . . . . .	14,000

All the shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the amount of fourteen million US dollars (14,000,000.- USD) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

For the purpose of registration the share capital of 14,000,000.- USD is valued at 531,087,200.- LUF.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 5,525,000.- LUF.

##### *Extraordinary General Meeting*

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
  - Mr Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, residing in Luxembourg,
  - Mr Luc Braun, licencié ès sciences économiques, residing in Schressig,
  - ARMOR S.A., société anonyme, with registered office in Luxembourg, 16, allée Marconi.
3. Has been appointed statutory auditor:
  - EURAUDIT, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, 16, allée Marconi.

4. Their terms of office will expire after the annual general meeting of shareholders of the year 2000.
5. The general meeting decides to appoint Mr Paul Lutgen, prenamed, chairman of the board of directors.
6. The general meeting decides to appoint Mr Luc Braun, prenamed, managing director of the company.
7. The registered office of the company is established in Luxembourg, 16, allée Marconi.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the French version:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt-trois avril.  
Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mme Isil Dogan, directeur, demeurant à Istanbul,
2. Mme Arzuhan Yalcindag, directeur, demeurant à Istanbul,
3. Mlle Vusiati Dogan-Sabanci, directeur, demeurant à Istanbul,
4. Mlle Hamzade Vasfiye Dogan, étudiante, demeurant à Istanbul,
5. Mlle Yasar Begumhan Dagan, étudiante, demeurant à Istanbul,

tous représentés par Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, en vertu de cinq procurations sous seing privé, données le 8 avril 1999.

Lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CLARITY S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf concernant les sociétés holding.

#### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatorze millions de dollars US (14.000.000,- USD) représenté par quatorze mille (14.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les termes et aux conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### **Titre III. Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle du président ou de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et conférer des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

#### **Titre V. Assemblée Générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de novembre à 11.00 heures, et pour la première fois en l'an 2000.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 14.** L'année sociale de la société commencera le premier juillet et finira le trente juin de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 30 juin 2000.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

#### **Titre VIII. Dispositions Générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

#### *Souscription*

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. Madame Isil Dogan, préqualifiée, quatre mille actions . . . . .	4.000
2. Madame Arzuhan Yalcindag, préqualifiée, deux mille cinq cents actions . . . . .	2.500
3. Mlle Vuslat Dogan-Sabanci, préqualifiée, deux mille cinq cents actions . . . . .	2.500
4. Mlle Hamzade Vasfiye Dogan, préqualifiée, deux mille cinq cents actions . . . . .	2.500
5. Mlle Yasar Begumhan Dagan, préqualifiée, deux mille cinq cents actions . . . . .	2.500
Total: quatorze mille actions . . . . .	14.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatorze millions de dollars US (14.000.000,- USD) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

#### *Constatation*

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Evaluation des Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social de 14.000.000,- USD est évalué à 531.087.200,- LUF.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 5.525.000,- LUF.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
  2. Sont nommés administrateurs:
    - a) Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg,
    - b) Monsieur Luc Braun, licencié ès sciences économiques, demeurant à Schrassig,
    - c) ARMOR S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.
  3. Est nommée commissaire aux comptes:  
EURAUDIT, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi.
  4. Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en l'an 2000.
  5. L'assemblée générale nomme Monsieur Paul Lutgen, préqualifié, président du conseil d'administration.
  6. L'assemblée générale nomme Monsieur Luc Braun, préqualifié, administrateur-délégué de la société.
  7. Le siège social de la société est établi à Luxembourg, 16, allée Marconi.
- Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, les présents statuts sont rédigés en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
- Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.
- Signé: P. Lutgen, P. Frieders.  
Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 1999, vol. 116S, fol. 48, case 6. – Reçu 5.310.872 francs.
- Le Receveur* (signé): J. Muller.
- Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 1999. P. Frieders.
- (22459/212/295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1999.
- 

**LUX-DOMUS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 43.127.

The balance sheet as at December 31, 1993, registered in Luxembourg on May 6, 1999, vol. 522, fol. 97, case 4, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on May 18, 1999.  
For publication in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mamer, May 17, 1999.  
(22406/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**LUX-DOMUS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 43.127.

The balance sheet as at December 31, 1994, registered in Luxembourg on May 6, 1999, vol. 522, fol. 97, case 4, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on May 18, 1999.  
For publication in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mamer, May 17, 1999.  
(22407/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**LUX-DOMUS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 43.127.

The balance sheet as at December 31, 1995, registered in Luxembourg on May 6, 1999, vol. 522, fol. 97, case 4, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on May 18, 1999.  
For publication in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mamer, May 17, 1999.  
(22408/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**LUX-DOMUS S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 43.127.

The balance sheet as at December 31, 1996, registered in Luxembourg on May 6, 1999, vol. 522, fol. 97, case 4, has been deposited at Trade Register of Luxembourg on May 18, 1999.  
For publication in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.  
Mamer, May 17, 1999.  
(22409/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**MEIJA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 53.400.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22410/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**MIRAFLORES S.A, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 59.593.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22411/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**MULTIPLE ENTREPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 37.095.

Les bilans

- au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, vol. 83, case 8,
  - au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 83, case 8,
  - au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 1999, vol. 522, fol. 83, case 8,
- ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22412/296/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**NICOLAS INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 61.258.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 16, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

Signature.

(22415/777/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

**NARDON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 15, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 67.277.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la  
Société Anonyme NARDON INVESTMENT S.A.*

*Liste de présence:*

- M <sup>e</sup> Lex Thielen	Actions au porteur	1.259 parts sociales
- Mme Patricia Catucci	Actions au porteur	1 part sociale
		Signatures.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le 21 avril à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme NARDON INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social au 7, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite au registre de commerce section B 67.277.

La séance est ouverte sous la présidence de M<sup>e</sup> Lex Thielen.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mme Patricia Catucci.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M<sup>e</sup> Philippe Stroesser.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A. Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée pour délibérer valablement, tel qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

B. Que l'intégralité du capital étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et décide de:

*Résolution*

1. L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société à L-1145 Luxembourg, 15, rue des Aubépines.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Luxembourg, le 21 avril 1999.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 1999, vol. 522, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(22414/318/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**CLEAR VISION EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

—  
STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-nine, on the twentieth of April.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CLEAR VISION N.V., a company with registered office in Curaçao, Netherlands Antilles, here represented by Mr Hans De Graaf, private employee, residing in Mamer, by virtue of a proxy given in Curaçao, on April 7, 1999.

Said proxy after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party has incorporated a société à responsabilité limitée, the Articles of which she has established as follows:

**Title I. Form - Object - Name - Registered Office - Duration**

**Art. 1.** Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and by the present Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company is incorporated under the name of CLEAR VISION EUROPE, S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, through subsidiaries and/or branches and through permanent or temporary establishments, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

**Art. 4.** The Company has its head office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The head office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a common decision of the partners.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

**Title II. Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at fifty thousand (50,000.-) Euros (EUR), represented by five hundred (500) shares of a par value of one hundred (100.-) Euros (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

**Art. 7.** The shares shall be transferable among living persons to third parties which are not partners only with the prior approval of the partners representing at least three quarters of the capital.

Otherwise the shares shall be freely transferable among partners.

The shares shall be transferable because of death to non-partners only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

The prior approval of the above paragraph is not required when the shares are transmitted to forced-heirs or to the surviving spouse.

In case of a transfer the value of a share is determined on the last three balance sheets of the Company.

**Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any member.

**Title III. Management**

**Art. 9.** The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed by the partners.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

**Art. 10.** Resolutions are validly adopted when passed by members representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the members, the members are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of members is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority members holding the majority of shares in the Company.

Resolutions other than those amending the Articles of Incorporation of the Company may be taken at the occasion of a physical meeting or, alternatively, by way of a circular resolution provided, in such latter case, that each member shall receive the text of the resolution and shall cast his vote by signing the circular resolution.

#### **Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members**

**Art. 11.** The Company's financial year runs each year from the 1st of January to the 31st of December of each year.

**Art. 12.** At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its members.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of members together with the balance sheet.

**Art. 13.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the members. However, the members may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Title V. Dissolution**

**Art. 14.** In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators upon agreement of the general meeting of partners, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

#### **Title VI. General Provisions**

**Art. 15.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

##### *Subscription and payment*

The shares have been entirely subscribed by CLEAR VISION N.V., prenamed.

The appearing party declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up in cash so that from now on the amount of fifty thousand (50,000.-) Euros (EUR) is at the free and entire disposal of the Company.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and end December 31st, 1999.

##### *Valuation*

For registration purposes the corporate capital is valued at two million sixteen thousand nine hundred and ninety-five (2,016,995.-) Luxembourg francs.

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seventy thousand (70,000.-) Luxembourg francs.

##### *Constitutive meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The named managers of the Company for an undetermined period and with power to bind the Company by their sole signature are:

- MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,
- Mr Hans De Graaf, private employee, residing in L-8271 Mamer, 20, rue J.-P. Wilhelm.

2) The Company shall have its registered office at L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, he signed with Us the notary the present original deed.

#### **Traduction du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le vingt avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CLEAR VISION N.V., une société avec siège social à Curaçao, Antilles Néerlandaises, ici représentée par Monsieur Hans De Graaf, employé privé, demeurant à Mamer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Curaçao, le 7 avril 1999.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée, dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup>. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment les lois modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société prend la dénomination de CLEAR VISION EUROPE, S.à r.l.

**Art. 3.** La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, soit par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales, soit par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

#### **Titre II. Capital - Parts**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) Euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) Euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à un tiers non-associé qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans les autres cas les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Le consentement susmentionné n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

#### **Titre III. Gérance**

**Art. 9.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

**Art. 10.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

#### **Titre IV. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 11.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

**Art. 13.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

#### **Titre V. Dissolution**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans le capital de la Société.

#### **Titre VI. Dispositions Générales**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

##### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par CLEAR VISION N.V., prénommée.

La comparante déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille (50.000,-) Euros (EUR) est dès à présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1999.

##### *Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze (2.016.995,-) francs luxembourgeois.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ soixante-dix mille (70.000,-) francs luxembourgeois.

##### *Assemblée constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société par leur seule signature:

- MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A., L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans,
- Monsieur Hans De Graaf, employé privé, demeurant à L-8271 Mamer, 20, rue J.-P. Wilhelm.

2) Le siège de la Société est fixé à L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. De Graaf, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 1999, vol. 116S, fol. 33, case 4. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

A. Schwachtgen.

(22460/230/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 1999.

**MULTRANS S.A.H. Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 32.548.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 33, case 21, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 1999*

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 mai 1999*

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Messieurs Jean-Paul Van Aerden et Bernard Ewen administrateurs-délégués, suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Pour la société  
Signature*

(22413/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**OMNITEC PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 59, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 51.392.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Pour le compte de OMNITEC PARTICIPATIONS S.A.  
FIDUPLAN S.A.*

(22416/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**OPA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 35.881.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 1999, vol. 523, fol. 18, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Pour OPA HOLDING S.A.  
Signatures  
Deux Administrateurs*

(22417/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---

**PERFAS S.A.H. Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 32.560.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 1999, vol. 523, fol. 33, case 21, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 1999*

L'Assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1999.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 14 mai 1999*

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Messieurs Benoît Van Aerden et Bernard Ewen administrateurs-délégués, suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 mai 1999.

*Pour la société  
Signature*

(22419/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 1999.

---